

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

sur le permis d'aménager n°PA 063 381 26 00001

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Ours-les-Roches, par arrêté du 12/10/2026, a organisé une procédure de consultation du public par voie électronique **du 31/10/2026 au 30/11/2026 inclus** sur le permis d'aménager n°PA 063 381 26 00001, déposé par la SEM VOLCANS (représentée par Madame ROGNON Sophie) consistant en la création d'un site d'hébergement touristique avec **25 lodges** type HLL, un **parc de stationnement** extérieur de 60 places et un **bâtiment Accueil** pouvant recevoir des séminaires.

Ce projet nécessite un permis d'aménager et la décision incombe au Maire de Saint-Ours-les-Roches dûment habilité par le conseil municipal du 20 mars 2026.

Le dossier sera mis à disposition :

- Sur le site internet de la mairie de Saint-Ours-les-Roches : <http://www.mairiesaintourslesroches.fr/>
- En version papier en mairie de Saint-Ours-les-Roches : 11 rue de la Mairie 63230 Saint-Ours-les-Roches, aux heures et jours habituels d'ouverture (sauf le 11 novembre 2026).

Les observations ou questions devront être adressées par mail à l'adresse : mairie@saintourslesroches.fr

Les informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de la mairie de Saint-Ours-les-Roches – 11 rue de la Mairie – 63230 Saint-Ours-les-Roches – 04.73.88.72.13 aux jours et heures habituels d'ouverture (sauf le 11 novembre 2026).

A l'issue de la mise à disposition, le Maire de la commune de Saint-Ours-les-Roches statuera favorablement ou défavorablement sur la demande de permis d'aménager n° PA 063 381 26 00001 par arrêté.

Le dossier mis à disposition comprend l'ensemble des pièces composant la demande de permis d'aménager, l'étude d'impact actualisée, le résumé non technique de l'étude d'impact actualisée, l'avis de la MRAE, le mémoire en réponse et les avis émis sur cette demande.

A l'expiration du délai de consultation, le public pourra consulter le bilan de la consultation pendant 4 mois sur le site de la mairie de Saint-Ours-les-Roches <http://www.mairiesaintourslesroches.fr/>